Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20261026-DD_2026_127-CC

Publié le 27 octobre 2027

Mairie d'AUBY

Attribution location de matériel d'illumina

Décision n° 2026/127/MP

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la décision de l'administration en date du 9 septembre 2026 approuvant les conditions, le montant estimé et autorisant la passation du marché selon une procédure adaptée ;

Vu la consultation engagée en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la « location de matériel d'illumination » ;

Considérant qu'à la date limite de remise des plis, une seule offre a été remise;

Vu le rapport d'analyse de l'offre unique reçue ;

Considérant qu'il ressort de cette analyse que l'offre présentée par la société DEVRED ELECTRICITE est régulière, appropriée, conforme au cahier des charges et financièrement acceptable ;

Le Maire,

Décide,

Article 1er

D'approuver le Rapport d'Analyse des Offres définitif établi par les services de l'acheteur public, concluant à la conformité et à l'intérêt économique de l'offre unique reçue.

Article 2

D'attribuer l'accord-cadre ayant pour objet la "location de matériel d'illumination" à l'entreprise DEVRED ELECTRICITE - ZAC DU LUC – RUE PABLO NERUDA 59187 DECHY pour un montant maximum sur la durée totale de l'accord-cadre de 200 000 € HT.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an reconductible 2 fois tacitement

Article 3

La présente décision sera :

- Publiée sur le site internet de la ville
- Inscrite au registre des décisions du Maire,
- Transmise au représentant de l'État dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication

MAIRIE D'AUBY 59950

AUBY, le 26/10/26
Bernard CZECH
Maire